

Conseil municipal : dernière séance avant les vacances

Peu de monde (15 personnes) pour cette dernière séance de conseil avant la trêve estivale. On se retrouvera le jeudi 24 septembre. Il est vrai que l'ordre du jour ne comptait guère de sujet brûlant. Et pourtant !

Dans son introduction Cyril Meunier laissait éclater sa colère et son indignation suite à l'intrusion dans l'église de Maurin et « l'acte innommable » qui y fut perpétré. La profanation d'une statue de la vierge ! Et de s'étonner de l'existence d'un front de libération de Maurin révélée par des tags.

La majorité des dossiers fut

adoptée à l'unanimité. Il en fut autrement en ce qui concerne la délégation donnant au maire la possibilité d'exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme. Une décision contestée par les trois groupes d'opposition.

Au vote, 7 voix contre. De même, le vote des budgets supplémentaires 2009 verra 5 voix contre et 2 abstentions (A gauche pour Lattes).

Par contre, l'ensemble du conseil validera le transfert à la communauté d'agglomération de la compétence « travaux et aménagements hy-

drauliques » en faveur de la lutte contre les inondations sur l'ensemble de la vallée du Lez.

Accord identique pour le transfert à l'agglomération des compétences exercées à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or dans le cadre de la création d'un syndicat mixte de gestion du bassin de l'Or.

Après quelques escarmouches au sujet de l'avance consentie (10 000 €) au Lattes ASPTT Montpellier Volley Athletic Club sur la subvention communale 2010, le conseil municipal pouvait se considérer en vacances. ●

AU FIL DES DOSSIERS

Skate-park. Un marché d'un montant de 11 376 € HT est passé avec la société Funramp pour la réalisation d'un skate-park sur le site de Bonneterre.

Spectacle Patric. Cette manifestation organisée par l'agglomération et la région dans le cadre de Total Festum s'est déroulée sur la commune lors de la fête du quartier de Port Ariane. Le montant du spectacle, à savoir 3 500 € nets de taxes, sera pris en charge par la commune à hauteur de 2 500 €.

Partenariat avec Hérault Sport. Une animation futsal sera proposée aux Lattois le mardi 25 août au gymnase Champollion dans le cadre de la 23^e tournée départementale d'été. A cet effet une convention de partenariat sera établie avec Hérault Sport.

Internationales de la guitare. L'association Confluences organise 3 concerts au théâtre Jacques Cœur les 1, 2 et 3 octobre lors des Internationales de la guitare. La commune mettra à disposition gracieusement le théâtre et attribuera une subvention de 12 000 € à cette association.

Attribution de subventions. 800 € à l'association Cien de Lattes organisatrice de la journée à l'ancienne le 22 août lors de la fête locale. 500 € à ASL Radio qui se charge de mettre en place la course cycliste Souvenir Edgar Pecqueux le 30 août. 760 € au club d'ainés La Joie de vivre pour un repas avec animation le 26 septembre. Ce déjeuner réunira les aînés des clubs et des associations d'anciens combattants. 1 198 € au foyer socio-éducatif du collège Brassens qui a réalisé et présenté un spectacle intitulé "Une belle histoire" les 27 et 28 mai au théâtre. Cette subvention correspond à la prise en charge de 2 jours de location de la salle. 10 000 € à l'association ASPTT Montpellier Volley Athletic Club à titre d'avance sur la subvention communale 2010. Cette somme permettra au club de débiter la saison dans des conditions financières satisfaisantes.

Crèche des Micocouliers à Maurin. Cette structure associative envisage d'augmenter sa capacité d'accueil et de la porter à 30 enfants. Il s'avère nécessaire d'agrandir les locaux actuels par une extension de la salle polyvalente des Genêts. La commune sollicitera les subventions les plus larges pour réaliser ces travaux.